

RISQUE D'INONDATION

Informez-vous des dangers potentiels et des conduites à suivre

Consultez la carte de vigilance météo sur :

www.meteo.fr



Consultez la carte de vigilance crues sur :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr



Consultez le site sur :

www.interieur.gouv.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance



La vigilance pluie-inondation

Un instrument à disposition des pouvoirs publics face aux risques d'inondations

RÉSEAU D'EXPERTS

DÉCIDEURS PUBLICS



EXPERTISES ET COORDINATION

Le **maire** est le premier responsable du secours aux populations sur le territoire de sa commune. Il s'informe sur le risque d'inondation par la consultation régulière de la carte de vigilance météorologique (www.meteo.fr) et de la carte de vigilance crues (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr). Il active alors les dispositions de gestion à l'échelle communale pour apporter un premier soutien aux populations et prévenir la crise.

Lorsque l'événement impacte plusieurs communes, le **préfet de département** coordonne l'action des secours dans le département. Il s'appuie sur les informations de vigilance fournies par les experts. Le préfet de département réunit l'ensemble des services concernés au sein de la préfecture pour coordonner l'action de l'Etat en cas de crise d'inondations.

Certains événements de grande ampleur peuvent nécessiter l'appui de moyens opérationnels supplémentaires. Dans ce cas, le **préfet de la zone de défense** assure la mobilisation des moyens à destination des départements sinistrés.

Enfin, le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC) du **ministère de l'Intérieur** vient en appui des zones de défenses dans la mobilisation des moyens nationaux en vue de renforcer les secours aux populations.



La vigilance pluie-inondation

Fiche pratique

La vigilance "pluie-inondation" est produite pour 6h00 et 16h00 locales, à l'instar des autres phénomènes de la carte de vigilance météorologique. En dehors de ces horaires "nominaux" (6h00 et 16h00), la carte de vigilance peut être actualisée de façon exceptionnelle en fonction de l'évolution des composantes "fortes précipitations" ou "crués", en demeurant en cohérence avec la carte de vigilance crués. C'est pour maintenir cette cohérence qu'elle pourra notamment être amendée à 10h (heure nominale de production de la vigilance crués).

- Chaque service (CMIR, SPC, CNP, SCHAPI) conserve sa production actuelle de bulletins. En particulier, un bulletin d'information est toujours produit en vigilance crués jaune lorsqu'il existe et qu'il concerne le risque "pluie-inondation". Seul le commentaire général de la carte nationale enrichie, fait l'objet d'une concertation CNP-SCHAPI.

CMIR : Centre Météorologique InterRégional
CNP : Centre National de Prévision de Météo-France
SCHAPI : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
SPC : Service de Prévision des Crués

Des liens permettent de passer de la carte de vigilance météorologique (www.meteo.fr) à celle de la vigilance crués (www.vigicrués.ecologie.gouv.fr) via :

- L'icône  affichée sur la page d'accueil.
- Les pages accessibles en cliquant sur un département de la carte de vigilance météorologique.

L'invitation à consulter la carte de vigilance crués sera renforcée lorsque cette carte comportera une vigilance de couleur jaune, orange ou rouge pour le risque crués, avec une mention "Attention risque de crués".

www.meteo.fr

www.vigicrués.ecologie.gouv.fr



METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Nouveau !

La vigilance pluie-inondation

Suite aux événements hydro-météorologiques de septembre 2005 dans le Gard et leurs dramatiques conséquences, le ministre de l'Intérieur a demandé à Météo-France et au ministère en charge de l'écologie de renforcer la perception du risque d'inondation par les populations et d'améliorer l'aide à la décision des services en charge de la protection civile.

La Direction de l'Eau (DE) du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Météo-France et la Direction de la Défense et de la Sécurité civiles (DDSC) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, ont travaillé à une articulation entre la vigilance météorologique et la vigilance crues. Cette nouvelle organisation opérationnelle anticipe désormais mieux les phénomènes couplant fortes précipitations et inondations.

CROISER LES EXPERTISES

L'expertise météorologique de Météo-France contenue dans la vigilance météorologique et l'expertise hydrologique de la Direction de l'Eau contenue dans la vigilance crues permettent de prendre en compte l'apparition et les conséquences de l'événement "pluie-inondation" pour une meilleure qualification du risque.

LA VIGILANCE "PLUIE-INONDATION" SUIT LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE

- Une vigilance en 4 niveaux, associés chacun à une couleur qualifiant l'intensité du risque : vert, jaune, orange et rouge.
- Les couleurs sont affectées par département.
- La couleur affectée par département qualifie la dangerosité des phénomènes attendus dans les 24 heures suivant l'émission de la carte.
- Un pictogramme symbolisant le phénomène est apposé sur le département concerné dès que ce dernier est en situation orange ou rouge.
- Elaborés par les pouvoirs publics, des conseils de comportement à adopter face au phénomène "pluie-inondation" sont définis en fonction de chaque couleur de vigilance.
- La vigilance "pluie-inondation" enrichit la carte de vigilance météo en prenant en compte les conséquences hydrologiques de la pluie.
- La carte de vigilance météorologique donne accès à la carte de vigilance crues et aux bulletins d'information sur les linéaires des cours d'eau suivis par le réseau Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations - Service de Prévision des Crues (SCHAPI-SPC) de la Direction de l'Eau.
- La couleur de vigilance du département pour le phénomène "pluie-inondation" correspond à la couleur la plus pessimiste de la vigilance associée aux phénomènes "fortes précipitations" et "crues", issues respectivement des productions de Météo-France et du réseau SCHAPI-SPC.



La vigilance crues

La vigilance crues est élaborée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables. Elle est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique produite par Météo France. Son objectif est d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise du niveau de risque de crues survenant sur les cours d'eau principaux surveillés par l'Etat.

La vigilance crues est destinée à informer tous les publics intéressés, particuliers, ou professionnels, sous une forme simple et claire. Elle est notamment destinée aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets et maires), qui déclenchent l'alerte lorsque c'est nécessaire et mobilisent les moyens de secours.

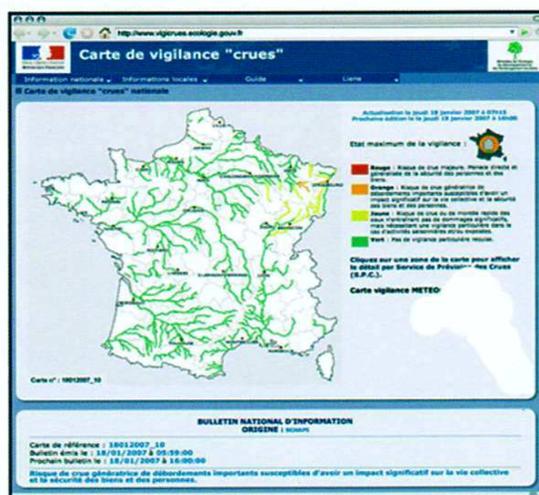
Chaque cours d'eau inclus dans la vigilance crues, visible sur la carte de vigilance, est divisé en tronçons. Chaque tronçon est affecté d'une couleur : vert, jaune, orange ou rouge, selon le niveau de vigilance nécessaire pour faire face au danger lié aux inondations susceptibles de se produire dans les 24 heures à venir.

Vous avez un rôle à jouer !

Comment ?

En consultant régulièrement la carte de vigilance crues.

La carte se présente sous sa forme nationale ou sous ses formes locales accessibles par un clic sur la zone concernée. Elle est accompagnée d'un bulletin d'information national et de bulletins d'information locaux. Ces bulletins précisent la chronologie et l'évolution des crues, en qualifient l'intensité et fournissent dans la mesure du possible des prévisions chiffrées pour quelques stations de référence. Ils contiennent également une indication des conséquences possibles, ainsi que des conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.



Carte de vigilance crues
consultable sur :
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les bulletins sont associés aux cartes de même niveau dès le niveau jaune. Pour accéder aux informations locales, il suffit de cliquer à partir de la carte nationale sur le bassin concerné. Il est possible par clic sur une station hydrologique, d'obtenir un graphique ou un tableau contenant les dernières hauteurs.

Quand ?

La carte de vigilance crues, les bulletins et les données temps réel sont disponibles en permanence. La carte est actualisée 2 fois par jour à 10h et 16h. En période de crues, quand cela est justifié par la rapidité d'évolution de la situation, les bulletins sont réactualisés plus fréquemment. Par ailleurs, si un changement notable intervient, carte et bulletins peuvent être réactualisés à tout moment.

La durée de validité de la carte est de 24h.

Des couleurs pour mesurer le niveau de risque

Rouge : risque de crue majeure, menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens

Orange : risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes

Jaune : risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées

Vert : pas de vigilance particulière requise

Les bonnes réactions face au risque

Lorsqu'une partie de cours d'eau est en jaune, orange ou rouge, des conseils de comportement élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués dans les bulletins d'information : ils sont simples et adaptés à chaque niveau de vigilance. Les préfetures et les mairies, relayées par les médias locaux, pourront compléter et préciser ces conseils.

La différence entre vigilance et alerte

La vigilance n'est pas une alerte

La vigilance crues permet de prévenir le public et les autorités qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important selon la couleur de vigilance. La vigilance permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation).

L'alerte quant à elle n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue prévue justifie le déclenchement des mesures de sauvegarde et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par le préfet, qui alerte les maires, qui à leur tour alertent la population et peuvent mettre en oeuvre un éventuel plan communal de sauvegarde.

Il n'y a donc pas de lien systématique entre la vigilance et l'alerte. La vigilance permet d'anticiper la crise et donc de gérer l'alerte dans de bonnes conditions, autant pour ce qui concerne les autorités que le public.



Le bon réflexe, s'informer
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Les bonnes réactions...

conseils de

comportement.

Votre département en orange indique un phénomène dangereux, votre département en rouge indique un phénomène très dangereux et exceptionnel.

Vigilance Orange



Vent violent

- Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.
- N'intervenez pas sur les toitures.
- Rangez les objets exposés au vent.



Pluie inondation

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure.
- Évitez les abords des cours d'eau.
- Soyez prudent face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.



Orages

- Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- À l'approche d'un orage, mettez en sécurité vos biens et abritez-vous hors des zones boisées.



Neige verges

- Soyez très prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation.
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.



Avalanches

- Informez-vous de l'état des secteurs routiers d'altitude.
- Conformez-vous aux instructions et consignes de sécurité en vigueur dans les stations de ski et communes de montagne.
- Consultez les bulletins spécialisés de Météo-France, les informations locales et les professionnels de la montagne.



Graïlles

- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1,5L d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).



Grand froid

- Évitez l'exposition prolongée au froid et au vent et les sorties aux heures les plus froides.
- Veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- Évitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- Pas de boissons alcoolisées.

Vigilance Rouge

- Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation.
- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent et n'intervenez surtout pas sur les toitures.

- Informez-vous (radio, etc), évitez tout déplacement et restez chez vous.
- Conformez-vous aux consignes des pouvoirs publics.
- Respectez la signalisation routière mise en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.
- Mettez vos biens à l'abri de la montée des eaux.

- Soyez très prudent, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement dangereuses.
- Évitez les activités extérieures de loisirs.
- Abritez-vous hors des zones boisées et mettez en sécurité vos biens.
- Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

- Restez chez vous et n'entreprenez aucun déplacement.
- Si vous devez vous déplacer : signalez votre départ et la destination à des proches, munissez-vous d'équipements spéciaux et de matériel en cas d'immobilisation prolongée, ne quittez votre véhicule que sur sollicitation des sauveteurs.

- Évitez, sauf urgence, tout déplacement sur les secteurs routiers d'altitude.
- Renseignez-vous auprès de la préfecture du département.
- Respectez strictement les mesures d'interdiction et consignes de sécurité mises en œuvre dans les stations de ski et communes de montagne.

- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider.
- Passez au moins deux ou trois heures par jour dans un endroit frais.
- Rafrâchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Adultes et enfants : buvez beaucoup d'eau, personnes âgées : buvez 1,5L d'eau par jour et mangez normalement.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h).

- Évitez toute sortie au froid.
- Si vous êtes obligé de sortir, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent, veillez à un habillement adéquat (plusieurs couches, imperméable au vent et à la pluie, couvrant la tête et les mains).
- Évitez les efforts brusques.
- Veillez à la qualité de l'air et au bon fonctionnement des systèmes de chauffage dans les espaces habités.
- Pas de boissons alcoolisées.



Adresse de correspondance : Jérémie METRAT (F0EOD) 7,rue J.B CLEMENT F-08300 RETHEL EN CAS D'URGENCE VEILLE H24:06.12.40.39.66 SERVICES ADMINISTRATIFS & OPERATIONNELS
P.C.D ADRASEC 08 SECURITE CIVILE quai Chérie Pauffin 1er étage droit. F-08300 RETHEL tel/fax:03.24.38.50.20
Siège social : PREFECTURE DES ARDENNES S.I.D.P.C PLACE DE LA PREFECTURE F-08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

login - Password Entrez

Accueil | News | Plan | Les responsables | QSO / Vacances | Contact | Newsletter

Rechercher ok

Edito

News

FNRASEC/RSF

- Dossiers
- Liens
- Actus
- News
- Fils d'info
- Vigilances**
- Galleries

Bienvenue sur le site de l'ADRASEC08 05/12/2007

Consultez en temps réel, les
vigilances météorologiques sur
le site www.adrasec08@fnrasec.org

Une organisation de bénévoles ou volontaires

L'Etat orchestre les secours et mobilise ces hommes et femmes, qui conjuguent leurs connaissances et efforts afin de répondre avec efficacité aux demandes de secours.

C'est cette polyvalence qui donne à la Sécurité civile Française, son efficacité, souvent citée en exemple.

"La Sécurité Civile est l'affaire de tous et chaque citoyen y concourt par son comportement."

F.N.R.A.S.E.C, les transmissions au coeur de l'urgence.

bonne navigation.

F0EOD Jérémie, Responsable ADRASEC 08

Semaine de la Sécurité Civile édition 2007. [action locale du 11/10 à RETHEL08]

Les 24Heures du Radioclub F8KHO (07/06-08/06/08) 26/03/2008
Réunion d'Etat Major de Zone - Zone de Défense ES 23/03/2008
Calendrier prévisionnel des Activités 2008. 19/03/2008
Conseil Départemental de Sécurité Civile 26/02/2008
Trombinoscope 2008 de l'ADRASEC 30/01/2008
VISITEZ LA VIDEOTHEQUE 20/01/2008
L'ADRASEC 08 RECRUTE... 07/12/2007
Droit à l'Image 25/10/2007



Adresse de correspondance : Jérémie METRAT (F0EOD) 7,rue J.B CLEMENT F-08300 RETHEL EN CAS D'URGENCE VEILLE H24:06.12.40.39.66 SERVICES ADMINISTRATIFS & OPERATIONNELS P.C.D ADRASEC 08 SECURITE CIVILE quai Chérie Pauffin 1er étage droit. F-08300 RETHEL tel/fax:03.24.38.50.20

Siège social : PREFECTURE DES ARDENNES S.I.D.P.C PLACE DE LA PREFECTURE F-08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Login - Password Entrez

Accueil | News | Plan | Les responsables | QSO / Vacances | Contact | Newsletter

Rechercher ok

version imprimable

Accueil/


Carte de vigilance météo


Carte de vigilance crues

Puis cliquez sur les cartes pour accéder directement aux sites officiels de vigilances et lire les derniers bulletins d'alertes

LIVE RSS

En ligne : 1 visiteur(s) - 0 membre(s) :

ADRASEC 08 (A